



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 17/01/2022

FRANCE 2030 : LE PROJET « LOGISTIQUE EN QUARTIER DENSE » DE LA ZAC GRATTE-CIEL CENTRE-VILLE À VILLEURBANNE ENTRE DANS SA PHASE D'INCUBATION

Suite à l'appel à projets « Démonstrateurs de la ville durable » de France 2030, la Métropole de Lyon et la Banque des Territoires, opérateur pour le compte de l'État, signent une convention officialisant l'incubation du projet « logistique en quartier dense ». Cette étape marque le lancement d'une innovation d'ampleur pour créer des modèles vertueux de logistique de chantier et de logistique urbaine à l'échelle du futur quartier Gratte-ciel à Villeurbanne.

La ZAC Gratte-Ciel centre-ville vise à intensifier le centre-ville historique de Villeurbanne sur **8 hectares** avec la création de **855 nouveaux logements** diversifiés, **15 800 m² de commerces** et services et **4900 m² de bureaux et activités**.

Afin de **réduire l'impact carbone des aménagements**, la Métropole de Lyon a engagé la préfiguration de modèles de **logistique sobre et décarbonée** pour le centre-ville de Villeurbanne, adossé au projet de la ZAC Gratte-Ciel mis en œuvre par l'aménageur la SERL.

L'objectif est de mettre en œuvre un **modèle de chantier innovant** pour limiter les nuisances et impacts des nombreux chantiers concomitants de la ZAC, de 2023 à 2026 (609 logements construits en trois ans, espaces publics, ligne de tramway T6, voie lyonnaise n°4...) et développer un **modèle de logistique urbaine décarbonée** pour l'approvisionnement du futur centre-ville élargi notamment sur le dernier kilomètre.

La première phase, dite d'incubation, s'ouvre officiellement avec la signature d'une convention entre la **Banques des Territoires** et la **Métropole de Lyon**, initiatrice du projet de « logistique urbaine en quartier dense » sur la ZAC Gratte-Ciel centre-ville, appuyé par le **Groupe SERL**, aménageur, et avec la **Ville de Villeurbanne**.

Pour ce projet, la Métropole de Lyon fait partie des 39 lauréats de la seconde vague de l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateur de la ville durable » de France 2030.

La première étape qui s'enclenche est **une phase d'étude** au cours de laquelle seront développés les modèles de logistique, en vue d'expérimentations. À ce titre, les commerces du centre-ville de Villeurbanne feront l'objet d'une phase de test portée par la Société villeurbannaise d'urbanisme (SVU), opérateur commercial du centre-ville et des futures surfaces commerciales de la ZAC. Elle consistera en l'expérimentation grandeur nature d'un espace logistique de proximité et la participation de commerçants volontaires. Cet espace temporaire dédié à la livraison décarbonée du dernier kilomètre devra permettre de tester l'organisation de la mutualisation et la massification des flux de livraison en direction des commerces ainsi que d'intégrer une logistique des retours.

La phase d'incubation a pour objectif de définir les deux modèles innovants et vertueux pour la logistique de chantier et la logistique urbaine, et d'en préciser les différentes composantes (calendrier, conditions de réussite, montant prévisionnel, répliquabilité...).

UNE EXPÉRIMENTATION SUR 2 AXES : LOGISTIQUE CHANTIER ET LOGISTIQUE URBAINE

Le projet « logistique en quartier dense » porte sur 2 axes, qui se succéderont dans leur phase de test :

- La **logistique de chantier**, reposant sur une organisation de **chantier sobre et performant**, visant à massifier et réguler les approvisionnements des divers chantiers de la ZAC, en dépassant la logique de gestion de chantier à l'échelle du lot.
- La **logistique urbaine sobre et décarbonée** pour les centres urbains denses et apaisés : mutualisation, massification et approvisionnement des commerces, *reverse logistic*, livraison des particuliers.

En matière de **logistique de chantier**, 5 composantes ont été déterminées avec une série d'actions qui seront testées dans le cadre de la phase réalisation :

- **Réguler les flux de chantier en entrée et sortie du secteur de projet** : mise en place d'un outil de gestion couplé à des aires de temporisation et de régulation permettant d'ajuster et réduire le nombre de camions et ainsi limiter les nuisances de chantier ;
- **Encourager la massification des flux de matériaux de chantier** : définition des conditions nécessaires pour la mise en place d'une plateforme de stockage des matériaux mutualisée entre promoteurs et entreprises, permettant un stockage tampon décentralisé ;
- **Favoriser le déploiement des véhicules et engins de chantier « bas carbone »** : définition avec des constructeurs les modalités de mise en œuvre de solutions « bas carbone » sur site, test d'engins de chantier et véhicules de livraison bas carbone ;
- **Favoriser le réemploi de matériaux issus des chantiers de construction** : définition de la nature et quantité de déchets générés par les chantiers de construction neuve en vue de déterminer le potentiel de déchets qui pourraient alimenter la filière de réemploi et favoriser sa structuration et son développement ;
- **Accompagner l'usage des mobilités décarbonées** : incitations au covoiturage, à l'usage des transports en commun, des mobilités douces, afin de réduire le nombre de véhicules des salariés sur le site.

En matière de **logistique urbaine**, les 40 nouveaux commerces livrés à partir de 2026 sont la cible principale du test du nouveau modèle d'approvisionnement des commerces. Ces derniers sont propriété de la SVU, via sa filiale Gratte-Ciel Développement, constituée de la Banque des territoires. L'objectif est double : il s'agit de réduire l'impact environnemental des livraisons en limitant les flux de marchandises et notamment la présence des camions en journée sur les aires piétonnes, et de garantir des espaces publics apaisés et agréables.

Plusieurs pistes de travail sont à l'étude :

- **Aménager un Espace Logistique de Proximité** en centre-ville, dans ou à proximité de la ZAC. Cet espace permettra de mutualiser et massifier les livraisons de la ZAC et d'assurer la livraison du dernier kilomètre en cyclo-logistique pour les commerces qui le permettent. Il s'agira également d'apporter des services aux habitants, usagers, commerçants et artisans du quartier.
- **Développer une conciergerie urbaine** qui apportera des services de proximité dédiés aux habitants et usagers du centre-ville, dans une logique d'animation et de lien social : par exemple, pour le dépôt et retrait des achats, ou le prêt de matériels.
- **Mettre en place des aires de livraison « nouvelle génération »**, pour desservir les commerces et ainsi fluidifier les livraisons au sein du quartier.
- **Proposer des aires de stationnement** dédiées aux artisans, le temps de leur intervention.

Les deux projets feront l'objet d'une évaluation tout au long de la durée du projet afin de définir des modèles reproductibles sur d'autres projets de la Métropole ou sur d'autres territoires au niveau national.

Un **comité scientifique** composé de plusieurs entités (dont le laboratoire de recherche LAET - Laboratoire Aménagement Économie Transports) a été constitué pour assurer une connexion avec le monde de la recherche.

Un **comité des usagers** sera également créé pour permettre aux commerçants, futurs habitants et riverains d'apporter leurs souhaits et remarques tout au long de cette expérimentation.

Un projet au cœur de la stratégie de la Métropole de Lyon en matière de logistique

La logistique s'affirme comme l'un des enjeux pour le bon fonctionnement du territoire métropolitain : l'éloignement progressif des plateformes logistiques, l'exigence croissante des performances des chaînes logistiques, le raccourcissement des délais de livraison et la montée en puissance du e-commerce et des livraisons à domicile plaident pour une vraie prise en compte de ces aspects de la vie urbaine dans les projets d'aménagements.

La Métropole de Lyon agit pour inciter tous les acteurs économiques à optimiser, à leur échelle, leur chaîne logistique en adéquation avec la qualité environnementale. La Métropole de Lyon, s'est engagée dans une politique publique de logistique urbaine avec le **Schéma Logistique des Biens et des Services**.

Ce document de référence posera une vision d'ensemble des transformations à accomplir, des orientations stratégiques à privilégier et des leviers d'actions à mettre en place en faveur d'une logistique vertueuse et performante.

Les partenaires du projet



Contacts presse

Métropole de Lyon

Laetitia LATAPY
06 46 18 90 93
llatapy@grandlyon.com

Ville de Villeurbanne

Cathy SERRA
06 85 48 27 60
cathy.serra@villeurbanne.fr

Groupe SERL

David CORTIER
06 09 96 56 64
d.cortier@serl.fr

Secrétariat général pour l'investissement

01 42 75 64 58
presse.sgpi@pm.gouv.fr

Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts

06 31 06 82 34
anne-laure.badaut@caissedesdepots.fr

À propos de France 2030

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat-
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030>

À propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux. ***Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.***

www.banquedesterritoires.fr / @BanqueDesTerr